NOUVEL HÔPITAL : UNE SURFACE EN HAUSSE, UN COÛT EN HAUSSE, DES QUESTIONS TOUJOURS SANS RÉPONSE

Le Maire de Saint-Vallier sera sans doute heureux d'apprendre que l'hôpital implanté sur sa commune voit son projet de rénovation et de réhabilitation... réorienté. Réorienté, mais vers où ? Lui qui siège au Conseil de surveillance en simple invité, sans voix délibérative, appréciera certainement d'avoir appris les derniers développements du dossier par la presse, comme tout le monde.

Lors du conseil municipal de Montceau-les-Mines réuni lundi dernier, Isabelle Louis, Maire et - à l'insu de son plein gré - Présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital, a tenu à apporter des informations sur l'état d'avancement du projet de nouvel hôpital. Le Codef a mis cette intervention en regard du dossier officiel de reconstruction établi en octobre 2022, ainsi que des informations parues depuis dans la presse locale et sur le web. Le constat : des précisions bienvenues sur certains points, mais un silence qui persiste sur l'essentiel pour la population.

Un projet qui change de forme, pas d'ampleur
En 2022, le dossier porté par la direction du GHT prévoyait un hôpital neuf ex nihilo de 18 443 m², hélistation comprise, avec démolition de la quasi-totalité des bâtiments existants — le « bateau », bâtiment historique, devant être préservé mais sorti du périmètre sanitaire.

Le projet aujourd'hui précisé par Madame la Maire associe la réhabilitation complète du bateau (environ 12 000 m²) à une construction neuve d'environ 10 000 m², soit un total avoisinant les 22 000 m² — davantage que le projet initial. Ce n'est donc pas un recul d'ambition immobilière, mais un changement de méthode : moins de démolition-reconstruction, davantage de réhabilitation. Un choix qui peut se défendre, mais qui n'a fait l'objet d'aucune explication publique sur ses motivations ni sur ses conséquences concrètes pour l'organisation des soins.

Mais, c'est bien une évolution en trompe-l'œil qui nous est présentée. En 2022, le bateau faisait partie des bâtiments dont la vétusté — amiante, isolation défaillante, ascenseurs hors service — justifiait une reconstruction totale ; il devait à ce titre sortir du périmètre sanitaire. En 2026, ce même bâtiment en redevient la pièce maîtresse, rénové plutôt que remplacé, sans qu'aucune explication publique n'ait permis de comprendre ce qui, de son état, aurait changé entre-temps.

Un coût qui augmente
Le coût total du projet initial s'élevait à 69,24 millions d'euros TTC. Il est aujourd'hui annoncé à 80 millions d'euros, financés notamment par une participation de l'État à hauteur de 59 millions d'euros confirmée le 27 mai dernier. Soit une hausse de près de 11 millions d'euros, que Madame la Maire attribue à l'évolution des coûts de construction — une explication qui reste à ce stade non chiffrée dans le détail.

Les emplois : une question reconnue « légitime », mais sans réponse
C'est le point le plus préoccupant. Le dossier de reconstruction de 2022 prévoyait, noir sur blanc, la suppression de 124,6 équivalents temps plein — 95,2 postes non médicaux et 29,4 postes médicaux — liée à la fermeture du bloc opératoire, à la suppression de l'unité de soins continus, à l'externalisation de la cuisine et de la blanchisserie, et à la réduction des effectifs de secrétariat et de brancardage.

Interrogée, même indirectement, sur l'organisation future et les moyens humains du nouvel établissement, Madame la Maire a reconnu elle-même que ces questions étaient « légitimes » — avant de les renvoyer intégralement à la direction de l'établissement, au Groupement hospitalier de territoire et à l'Agence régionale de santé. Autrement dit : la question est admise, mais la réponse n'est donnée par personne. Le nouveau projet, avec sa répartition différente entre réhabilitation et construction neuve, repose-t-il sur les mêmes hypothèses de personnel qu'en 2022, ou sur un chiffrage inédit jamais communiqué ? Pour une population dont 15,8 % a plus de 75 ans, ce sont ces chiffres — lits, effectifs soignants, services maintenus ou fermés — qui détermineront concrètement l'accès aux soins de demain.

Un calendrier qui recule de cinq ans
Le dossier de 2022 prévoyait une livraison en janvier 2028. Le calendrier aujourd'hui avancé, avec la prudence affichée par Madame la Maire elle-même, situe le début des travaux en 2029, pour une livraison entre 2032 et 2033 — soit à la toute fin du mandat actuel, ou au tout début du suivant. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir, souvent.

Un vote resté dans l'ombre
Ce projet substantiellement modifié a fait l'objet d'un vote du Conseil de surveillance le 22 juin 2026. À ce jour, ni le contenu précis de ce vote, ni la liste de ses participant·es n'ont été rendus publics. Le Codef a sollicité, par courrier recommandé du 7 septembre 2026, la communication des feuilles de présence des séances du Conseil de surveillance depuis le 1er janvier 2024 — une demande à laquelle le Centre hospitalier n'a, à ce jour, apporté aucune réponse.

Une dénomination qui demeure flottante
Le Codef note que Madame la Maire a, cette fois, mentionné l'hôpital Jean Bouveri par son nom en préambule de son intervention — un point positif. Le reste de son propos revient toutefois systématiquement à l'appellation « nouvel hôpital », sans qu'aucun acte administratif ne soit venu, à notre connaissance, fixer ou faire évoluer la dénomination officielle de l'établissement, comme le relève la demande du Codef du 7 septembre 2026.

Ce que demande le Codef
Le Codef, association de défense des usagers de l'hôpital, demande que la population — 105 000 habitants répartis sur 62 communes desservies par cet établissement à plus ou moins trente minutes — obtienne enfin des réponses précises : le détail du vote du 22 juin 2026, le nombre d'emplois et de services concernés par la nouvelle répartition du projet, le détail du surcoût de 11 millions d'euros, et le fondement du nom retenu pour un établissement qui reste juridiquement le Centre hospitalier Jean Bouveri.

Nous attendons toujours la réponse du Centre hospitalier à notre demande du 7 septembre 2026, dont le délai légal expire le 9 octobre prochain.

Entre 2022 et 2026, l'enthousiasme n'a pas disparu - il a changé de destinataire. En 2022, le dossier promettait un "nouvel élan, devenu vital" pour un établissement qui avait "rendez-vous avec son destin". En 2026, Madame la Maire nous invite surtout à "regarder la situation avec lucidité" et à rester "particulièrement vigilante".

D'un hôpital qu'on nous promettait flambant neuf, on est passé à un chantier qu'on nous promet surveillé de près. Ce n'est plus l'enthousiasme du projet qu'on nous vend, c'est la promesse qu'on continuera, sagement, à s'en inquiéter.

1er Octobre 2026